

**RAPPORT N° 06/7-28**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE**

**APPROBATION DU PLAN DEFINITIF DE FINANCEMENT DES TRAVAUX  
AVEC SUBVENTION FEDER**

**ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE GLOBALE PREVISIONNELLE  
DE L'OPERATION**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Par Délibération n° 05/7-19 du 3 novembre 2005, vous avez porté l'enveloppe financière globale (études et travaux) prévisionnelle de l'opération de reconversion de l'ancienne gare à 2 549 750,00 € TTC pour tenir compte des Avenants passés aux marchés de travaux.

Depuis cette date, le délai des travaux concernant le Lot 2 a été prolongé jusqu'au 31 mai 2006 pour permettre la réalisation des travaux liés à la charpente de la longère ouest -lesquels avaient été ajournés en raison de l'incertitude, levée en fin d'année 2005, sur les conditions de réhabilitation et d'exploitation de ladite longère-. Cette prolongation du délai de travaux non prévue initialement a généré des coûts supplémentaires, principalement en raison de la forte évolution des prix de la construction constatée à la Réunion depuis un an. Il a été de nouveau nécessaire de passer un Avenant au marché de travaux avec BSO SAS, ainsi qu'au marché de maîtrise d'œuvre, pour tenir compte de cette prolongation de délais. Cette prolongation conduit donc à proposer de passer un Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant le montant de 196 680,12 à 216 742,85 € TTC. Ce montant portant sur une augmentation de 10,2 % (soit plus de 5 %), le projet d'Avenant n° 2 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 décembre 2006, qui a émis un avis favorable.

L'incidence de la dernière augmentation de l'enveloppe financière globale prévisionnelle de l'opération est de 56 000,00 € HT (soit environ + 2,4 %), ce qui aura pour effet de la porter de 2 549 750,00 à 2 610 510,00 € TTC.

L'enveloppe financière globale se décompose en une phase «études» pour un montant de 107 475,76 € TTC et une phase «travaux» de 2 503 034,24 € TTC.

Initialement, le plan de financement prévisionnel de la phase «travaux», approuvé lors de la séance du 20 août 2004, avait été le suivant :

## RAPPORT N° 06/7-28

	Montant TTC	Montant HT	Union Européenne HT	Etat	Région HT	Commune HT
Dépenses totales en phase «travaux» (en €)	2 029 470,00 (*)	1 870 480,00	922 870,00		461 436,00	486 174,00
Dépenses éligibles (en €)	1 668 858,00	1 538 118,00	922 870,00		461 436,00	153 812,00
Dépenses éligibles (en %)		100	60		30	10

(\*) montant TTC de l'opération, hors la phase «études» subventionnée par le FRDE

Je vous informe qu'après les décisions d'octroi d'aides publiques et en prenant en compte la réactualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, le plan de financement pour la phase travaux réactualisé est le suivant :

	Montant TTC	Montant HT	Union Européenne HT	Etat	Région HT	Commune HT
Dépenses totales en phase «travaux» (en €)	2 503 034,24 (*)	2 306 944,00	905 950,81		452 975,40	948 017,80
Dépenses éligibles (en €)	1 638 261,04	1 509 918,01	905 950,81		452 975,40	150 991,80
Dépenses éligibles (en %)		100	60		30	10

(\*) montant TTC de l'opération, hors la phase «études» subventionnée par le FRDE (107 475,76 € TTC)

Je vous demande donc :

- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière globale (études et travaux) prévisionnelle de l'opération de reconversion du site de l'ancienne Gare, en la portant de 2 549 750,00 à 2 610 510,00 € TTC ;
- d'approuver le projet d'Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Atelier de Recherche et Création/SOCETEM/ Paysag'Ylang, et d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer l'acte correspondant portant le montant du marché de 196 680,12 € TTC à 216 742,85 € TTC ;
- d'approuver le nouveau plan de financement des travaux et de valider la participation financière de la Commune pour les travaux à hauteur de 948 017,80 € HT dont 150 991,80 € sur les dépenses éligibles HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**



Victoria

**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 06/7-28  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 14 décembre 2006**

**OBJET**

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE**

**APPROBATION DU PLAN DEFINITIF DE FINANCEMENT DES TRAVAUX  
AVEC SUBVENTION FEDER**

**ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE GLOBALE PREVISIONNELLE  
DE L'OPERATION**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 décembre 2006 ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-28 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale,

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve l'augmentation de l'enveloppe financière globale prévisionnelle de l'opération de reconversion du site de l'ancienne Gare, en la portant de 2 549 750,00 à 2 610 510,00 € TTC.

**ARTICLE 2**

Approuve le projet d'Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement Atelier de Recherche et Création/SOCETEM/ Paysag'Ylang, et autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer l'acte correspondant portant le montant du marché de 196 680,12 € TTC à 216 742,85 € TTC.

**ARTICLE 3**

Approuve le nouveau plan de financement des travaux et valide la participation financière de la commune pour les travaux à hauteur de 948 017,80 € HT dont 150 991,80 € sur les dépenses éligibles HT.

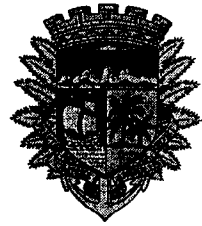
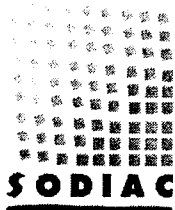
---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2006**



**LE DEPUTE-MAIRE**

*René-Paul VICTORIA*  
**René-Paul VICTORIA**



## RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE DE SAINT DENIS

\*\*\*\*\*

### NOTE SUR L'EVOLUTION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2004

Le Conseil Municipal lors de la séance du 20 août 2004 a approuvé le plan de financement des travaux et le CRAC 2003 faisant apparaître une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 2 210 000 € TTC, correspondant à l'actualisation effectuée à l'Avant Projet .

La nouvelle enveloppe financière prévisionnelle proposée pour approbation au prochain Conseil Municipal s'élève à 2 610 510 € TTC .

Le tableau ci-joint fait apparaître l'évolution des différents postes de l'enveloppe financière de l'opération et apporte les principales explications.

Cette opération est en cours d'achèvement et ne nécessitera plus d'actualisation financière. La réception des derniers travaux passés selon une procédure formalisée, ceux de la longère Ouest a été prononcée avec effet au 31 mai 2006. Cette opération est donc actuellement au stade de la période de garantie de parfait achèvement.

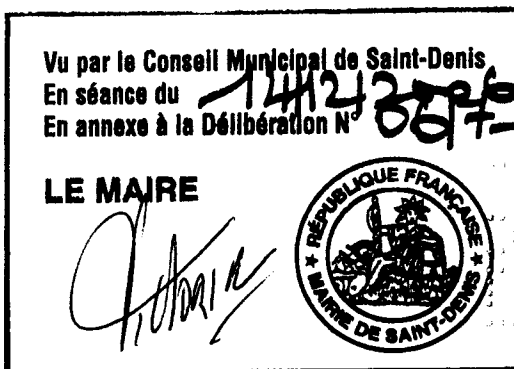
Le seul avenant à présenter encore au Conseil Municipal est celui du Maître d'œuvre. Le montant de cet avenant est pris en compte dans l'actualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle. Il est rendu nécessaire du fait de l'impact des décisions de la maîtrise d'ouvrage qui ont eu pour effet de :

- prolonger les délais travaux de l'opération relatifs aux marchés des lots n°1 (VRD) et n°2 (Bâtiment)
- procéder à une réception partielle pour le bâtiment de la longère centrale (lot n°2) dans l'attente de l'achèvement des travaux du bâtiment longère Ouest du fait de la décision d'ajourner les travaux liés à sa charpente.

La très forte évolution des prix de travaux, inhabituelle, constatée sur l'année 2004, puis après une relative accalmie jusqu'en juin 2005, une nouvelle reprise jusqu'en mai 2006, explique en partie l'augmentation de l'enveloppe globale. L'augmentation annuelle moyenne des index de révision s'élève en effet depuis début 2004 à plus de 7 % par an alors que dans les années antérieures, on constatait une augmentation d'environ 3 % par an.

Cette évolution de l'enveloppe financière est également justifiée par les résultats de l'appel d'offres, légèrement supérieurs à l'estimation du Maître d'œuvre, à la limite de l'infructuosité, et la nécessité de passer des avenants en cours de travaux qui ont eu pour effet d'augmenter les montants initiaux du marché du lot n° 1 (VRD) de 6,8 % et celui du lot n°2 (Bâtiment) de 9,1 %. Ces avenants, approuvés par le Conseil Municipal, ont été rendus nécessaires en raison des difficultés rencontrées en cours de chantier sur cette opération de réhabilitation et des décisions de maîtrise d'ouvrage portant sur les modifications du projet notamment pour réaliser immédiatement l'aménagement intérieur de la longère centrale et sur la prolongation du délai de l'opération suite à la suspension de travaux portant sur la longère Ouest du fait des incertitudes non levées en cours de chantier sur l'aménagement ultérieur de cette longère par les futurs utilisateurs.

Cette prolongation des délais de travaux de l'opération a eu également pour effet de devoir passer, à la demande de ces prestataires et au regard des conditions initiales de passation de ces marchés, des avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de contrôle technique.



# RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE

## Evolution de l'enveloppe financière prévisionnelle entre août 2004 et décembre 2006

PÔSTE DE DEPENSES	MONTANT EN € TTC août 2004	MONTANT EN € TTC décembre 2006	EVOLUTION EN %	OBSERVATIONS
<b>TRAVAUX BATIMENT-VRD</b>	1 822 800	2 136 204	17,19%	suite variation de prix de décembre 2003 à octobre 2004, le mois Mo travaux (environ 8 %), résultats appels d'offres et travaux supplémentaires par avenants (1)
<b>ETUDES, HONORAIRES</b>	3 000	1 611	-46,30%	
Intervenants divers (diagnostic, géotechnicien, ...)				
Assistance à l'installation du pôle d'accueil	12 000	10 126	-15,62%	comprend la rémunération de la SODIAC de 7 000 € suite résiliation marché du prestataire défaillant
Maîtrise d'œuvre	196 680	216 743	10,20%	suite avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour prendre en compte la prolongation de délais de travaux et la réception partielle de la longère centrale (1)
Contrôle technique et vérification initiale	22 514	24 705	9,73%	suite commande vérification initiale des installations électriques nécessaire en raison de la décision d'aménagement intérieur de la longère centrale et suite avenant contrôleur technique pour prolongation de délais travaux (1)
Coordonnateur sécurité	4 998	4 998	0,00%	
Divers travaux et révisions de prix	51 084	114 864	124,85%	principalement suite forte évolution des prix, le montant de révision de prix des 2 marchés travaux s'élevant à 89 K€ (index BTR01 a évolué de 8,6 % entre octobre 2004 et mai 2006)
<b>AUTRES DEPENSES (publicité, reprographie,...)</b>	5 000	9 335	86,70%	
<b>Total des dépenses rémunérables</b>	2 118 076	2 518 586	18,91%	
<b>Rémunération SODIAC en tant que mandataire</b>	91 924	91 924	0,00%	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	2 210 000	2 610 510	18,91%	

(1) : les avenants ont notamment pour origine les décisions prises par la maîtrise d'ouvrage de procéder à l'aménagement intérieur de la longère centrale afin de faciliter l'installation des organismes intervenant dans le domaine du tourisme et l'artisanat (OTI, Lacaz, Art et Traditions,...) et d'ajourner en cours de chantier les travaux de la charpente de la longère Ouest en raison des incertitudes non levées sur l'aménagement intérieur de cette longère.

# COMMUNE DE SAINT DENIS

*Marché de Maîtrise d'œuvre*

## AVENANT N°2

### RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE A SAINT DENIS

**MAITRE D'OUVRAGE :** **COMMUNE DE SAINT DENIS**  
Hôtel de Ville  
4 rue de Paris  
97717 SAINT DENIS MESSAG CEDEX 9

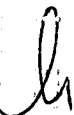
**MANDATAIRE :** **SODIAC**  
50 quai Ouest – BP 710  
97474 Saint-Denis Cedex

**TITULAIRE :** **Atelier de Recherche et Création**  
48 rue Rolland Garros  
97400 Saint Denis  
**SOCETEM**  
5 rue Henri Cornu  
97490 Saint Denis  
**Christine ESPESSON (PAYSAG'YLANG)**  
8 lotissement Ramassamy  
Rue Abd El Krim  
97490 Sainte Clotilde

**MARCHE N°** 04002  
**En date du** 19 janvier 2004

**MONTANT INITIAL :** 177 480,00 € HT  
soit 192 565,80 € TTC

**MODIFICATIONS SUCCESSIVES  
DU MONTANT :** Avenant n° 1 : 181 272,00 FHT soit  
196 680,12 € TTC  
Notifié le 02/06/2004





## 1 - OBJET DE L'AVENANT

---

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les conséquences sur le marché de maîtrise d'œuvre des décisions prises durant les travaux par le Maître d'ouvrage du fait des incertitudes non levées en cours de chantier sur l'aménagement intérieur de la longère Ouest. Ces décisions ont eu pour effet de :

- prolonger les délais travaux de l'opération relatifs aux marchés des lots n°1 (VRD) et n°2 (Bâtiment)
- procéder à une réception partielle pour le bâtiment de la longère centrale (lot n°2) dans l'attente de l'achèvement des travaux du bâtiment longère Ouest du fait de la décision d'ajourner les travaux liés à sa charpente.

## 2 - MODIFICATION DE L'ELEMENT DE MISSION DET

---

Suite aux décisions prises ayant eu pour effet de porter le délai travaux du lot n°1 (VRD) de 7 mois à 9 mois et 25 jours et le délai travaux du lot n°2 de 7 mois à 10 mois et 16 jours pour le bâtiment longère centrale et à 16 mois pour le bâtiment longère Ouest après reprise des travaux, la rémunération de l'élément de mission *Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux* (DET) est majorée en conséquence, la rémunération initiale ayant été négociée sur la base d'une durée chantier de 8 mois.

Le complément de rémunération est arrêté sur la base d'un calcul au prorata, arrondi à l'euro, prenant en compte par rapport à une base initiale de 8 mois un supplément de 2 mois pour le domaine infrastructure et de 3,5 mois pour le domaine bâtiment (après réception partielle de la longère Ouest au 16/12/2005, neutralisation d'une période DET sans activité du 16/12/2005 au 31/03/2006 et activité à 50 % du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mai 2006) :

- |  |                          |          |   |
|--|--------------------------|----------|---|
| - pour élément de mission DET domaine infrastructure : | $29\,021 \times 2/8 =$   | 7 255,00 | € |
| HT   |                          |          |   |
| - pour élément de mission DET domaine bâtiment :       | $21\,111 \times 3,5/8 =$ | 9 236,00 | € |
| HT   |                          |          |   |

## 3 - MODIFICATION DE L'ELEMENT DE MISSION AOR

---

La rémunération de l'élément de mission *Assistance au Maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement* (AOR) est majorée pour tenir compte de la mise en œuvre d'une procédure supplémentaire spécifique de réception partielle du bâtiment longère centrale pour le lot n°2, nécessitant la rédaction d'actes et des déplacements supplémentaires .

Le montant de cette majoration de l'élément de mission AOR, pour la partie d'ouvrage domaine bâtiment, est arrêté à 2 000,00 € HT.

## 4 - NOUVELLE DECOMPOSITION DU FORFAIT DE REMUNERATION PAR CO-TRAITANT

---

Suite à la modification des éléments de mission DET et AOR, le tableau figurant dans annexe 1 à l'avenant n°1 qui a fixé le forfait de rémunération définitif, indiquant la part attribuée à chaque co-traitant par domaine et par élément de mission, est remplacé par le tableau figurant en annexe 1 au présent avenant n°2.

## 5 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

---

Compte tenu des dispositions du présent avenant, le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté de 181 272,00 € HT à 199 763,00 € HT valeur décembre 2003 (mois Mo Etudes) soit 216 742,85 € TTC .

## 6 – RENONCIATION AU RECOURS

Le présent avenant vaut renonciation à toutes demandes, revendications ou réclamations ayant pour origine des faits ou des événements connus ou survenus antérieurement à la date de signature du présent avenant.

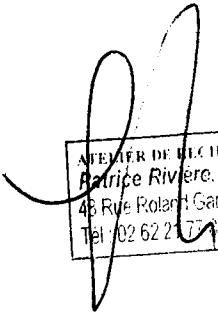
## 7 – AUTRES CLAUSES

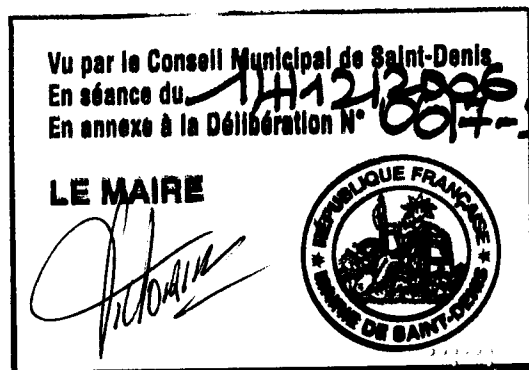
Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

A Saint Denis, le

Le Titulaire

Le Mandataire agissant au nom et  
pour le compte du Maître d'ouvrage

  
ATELIER DE RECHERCHE ET CREATION  
Patrice Rivère, Architecte D.P.L.G.  
48 Rue Roland Garros - 97400 Saint Denis  
Tel : 02 62 21 77 84 - Fax : 02 62 21 77 83



Annexe 1 : Répartition des honoraires suivant les éléments de mission et les membres de la maîtrise d'œuvre

**MAITRE D'OUVRAGE :** COMMUNE DE SAINT DENIS

**OBJET :** AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE  
D'ŒUVRE POUR LA RECONVERSION DU SITE  
DE L'ANCIENNE GARE

## ***ANNEXE 1***

### ***Répartition des honoraires suivant les éléments de mission et les membres de la maîtrise d'œuvre***

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 14/12/2006  
En annexe à la Délibération N° 0817-28

**LE MAIRE**



<b>MAITRISE D'ŒUVRE PARTIE D'OUVRAGE DOMAINE INFRASTRUCTURE</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	15 011,01	6 004,40	6 004,41	3 002,20
PRO	30 022,03	6 004,40	18 013,22	6 004,41
ACT	9 006,61	1 801,32	6 304,63	900,66
EXE	12 008,81	600,44	8 406,17	3 002,20
DET	36 276,29	9 867,06	19 153,91	7 255,32
AOR	5 003,67	1 150,84	2 802,06	1 050,77
<b>TOTAL</b>	<b>107 328,42</b>	<b>25 428,46</b>	<b>60 684,40</b>	<b>21 215,56</b>

<b>MAITRISE D'ŒUVRE PARTIE D'OUVRAGE DOMAINE BATIMENT</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	21 923,62	15 346,53	6 577,09	0,00
PRO	16 239,72	7 470,27	8 769,45	0,00
ACT	5 683,90	3 353,50	2 330,40	0,00
EXE	11 367,80	3 637,70	7 730,10	0,00
DET	30 347,63	17 839,14	12 508,49	0,00
AOR	6 871,91	4 286,74	2 585,17	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>92 434,58</b>	<b>51 933,88</b>	<b>40 500,70</b>	<b>0,00</b>

<b>MAITRISE D'ŒUVRE (TOTAL OUVRAGE DOMAINES INFRASTRUCTURE ET BATIMENT)</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	36 934,63	21 350,93	12 581,50	3 002,20
PRO	46 261,75	13 474,67	26 782,67	6 004,41
ACT	14 690,51	5 154,82	8 635,03	900,66
EXE	23 376,61	4 238,14	16 136,27	3 002,20
DET	66 623,92	27 706,20	31 662,40	7 255,32
AOR	11 875,58	5 437,58	5 387,23	1 050,77
<b>TOTAL</b>	<b>199 763,00</b>	<b>77 362,34</b>	<b>101 185,10</b>	<b>21 215,56</b>

**RECONVERSION DU SITE DE L'ANCIENNE GARE A SAINT DENIS  
ANNEXE N° 1 A L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE**

<b>MAITRISE D'OEUVRE PARTIE D'OUVRAGE DOMAINE INFRASTRUCTURE</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	15 011,01	6 004,40	6 004,41	3 002,20
PRO	30 022,03	6 004,40	18 013,22	6 004,41
ACT	9 006,81	1 801,32	6 304,63	900,86
EXE	12 008,81	600,44	8 406,17	3 002,20
DET	36 276,29	9 867,08	19 153,91	7 255,32
AOR	5 003,67	1 150,84	2 802,06	1 050,77
<b>TOTAL HT</b>	<b>107 328,42 €</b>	<b>25 428,48 €</b>	<b>60 684,40 €</b>	<b>21 215,56 €</b>

<b>MAITRISE D'OEUVRE PARTIE D'OUVRAGE DOMAINE BATIMENT</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	21 923,62	15 346,53	6 577,09	0,00
PRO	18 239,72	7 470,27	8 769,45	0,00
ACT	5 683,90	3 353,50	2 330,40	0,00
EXE	11 367,80	3 637,70	7 730,10	0,00
DET	30 347,83	17 839,14	12 508,49	0,00
AOR	6 871,91	4 286,74	2 585,17	0,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>92 434,58 €</b>	<b>51 933,89 €</b>	<b>40 500,70 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>MAITRISE D'OEUVRE (TOTAL OUVRAGE DOMAINES INFRASTRUCTURE ET BATIMENT)</b>				
<b>ELEMENTS DE MISSION</b>	<b>Montant HT Base Marché</b>	<b>Part du Cotraitant ARC</b>	<b>Part du Cotraitant SOCETEM</b>	<b>Part du Cotraitant PAYSAG'YLANG</b>
AVP	36 934,83	21 350,93	12 581,50	3 002,20
PRO	48 261,75	13 474,67	26 782,67	6 004,41
ACT	14 690,51	5 154,82	8 635,03	900,86
EXE	23 376,81	4 238,14	16 136,27	3 002,20
DET	66 623,92	27 706,20	31 662,40	7 255,32
AOR	11 875,58	5 437,58	5 387,23	1 050,77
<b>TOTAL HT</b>	<b>199 763,00 €</b>	<b>77 362,34 €</b>	<b>101 185,10 €</b>	<b>21 215,56 €</b>

→ *PATRICE RIVIERE*

DOE CT Seine OISE OISE  
15 NOV. 2006  
 CR Gestion Géotech ACTION

**socetem**

Ingénierie  
 TECHNOLOGIE DE LA REUNION  
 5, rue Henri Comu  
 97490 SAINT-CLAUDE  
 ☎ 02 62 30 25 36 - ☎ 02 62 30 34 37

*Ok pour cet avenant 2*

*A. Louchet  
 le 17/11/06*